

Politisches Departement.

Mündlich.

Affaire  
Silvestrelli.

1349

Monsieur le Président, qui a de nouveau conféré hier avec Monsieur Carlin, soumet au Conseil les propositions suivantes:

1. Le Conseil fédéral dans la décision qu'il va prendre ne doit pas s'écarter de la ligne de conduite suivie jusqu'ici dans cette affaire;
2. Il ne doit considérer que la personne de Monsieur Silvestrelli, seule cause de cet incident;
3. Monsieur Carlin recevra l'ordre de rentrer à Rome avec la mission de remettre à Monsieur Prinetti, ministre des Affaires étrangères, une note l'informant que le Conseil fédéral après avoir appris par Monsieur Carlin que le gouvernement italien se refusait à rappeler Monsieur Silvestrelli, avait décidé d'interrompre tous rapports avec ce dernier.

A cette note devra être jointe une copie de la lettre adressée par le Conseil fédéral à Monsieur Carlin et que Monsieur Prinetti avait refusée de recevoir.





— 38. Sitzung vom 4. April 1902. —

Après discussion, le Conseil fédéral décide à l'unanimité de charger le Département politique de lui soumettre un projet de note à remettre à Monsieur Trinetti. Ce projet sera examiné dans une séance de relevée.

Extrait du procès-verbal au Département politique pour exécution.